

SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc
Mercredi 09 avril 2025 à 10h
Salle du Conseil – Mairie de Villemur sur Tarn
Procès-verbal – Provisoire

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril 2025 à 10 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

Participants

Présents :

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. SABATIER Robert, Mme ROUYER Bouchra, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GIBERT Janine, M. MEJA Frédéric, Mme GOUSMAR Isabelle, M. SARRAU Bertrand, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis, M. BOUTRY Pascal,

Absents :

Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. BERTORELLO Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

M. CHOLOT Éric a donné pouvoir à M. POUYDEBAT Jean-Louis.

Secrétaire de Séance : Mme ROUYER Bouchra

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 13 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 05

La séance est ouverte par le président M. DUMOULIN Jean-Marc, qui déclare les membres du Conseil syndical désignés par leur collectivité, à 10h10

Rappel de l'Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Compte de gestion 2024 ;
2. Compte Administratif 2024 ;
3. Affectation de Résultat 2024 ;
4. Participations 2025 ;
5. Budget primitif 2025 ;
6. Correction des amortissements antérieur ;
7. Durée des amortissements ;
8. Provisionnement de créances.

Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme ROUYER Bouchra

1. Compte de gestion 2024 (DSMGV 2025-005)

[Annexe 1 « finances » : Compte de gestion 2024](#)

Exposé

Monsieur le Président indique que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion du Trésorier et propose de le voter.

Résultats budgétaires de l'exercice

43400 - SM GESTION ICPE VILLENEUVE -		Exercice 2024		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RÉCETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	46 000,00	707 900,00	753 900,00	
Titres de recette émis (b)	7 509,82	475 256,19	482 766,01	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	7 509,82	475 256,19	482 766,01	
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	46 000,00	707 900,00	753 900,00	
Mandats émis (f)		594 636,87	594 636,87	
Annulations de mandats (g)		146 368,83	146 368,83	
Dépenses nettes (h = f - g)		448 268,04	448 268,04	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	7 509,82	26 988,15	34 497,97	
(h - d) Déficit				

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2024-008 en date du 29 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- ➔ **D'approuver** le compte de gestion 2024, tel que présenté et annexé
- ➔ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

2. Compte administratif 2024 (DSMGV 2025-006)

[Annexe 2 « finances » : Compte Administratif 2024](#)

Monsieur le Président quitte la salle afin de permettre au Comité syndical de procéder à la présentation et au vote du Compte Administratif. La présidence est assurée par Monsieur OF, Vice-Président, qui expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget.

Les dépenses comportent un rattachement de factures prévisionnelles de 146 000€ pour le paiement du traitement évalué des lixivants 2023, l'assistance Artelia et la dernière facture du Laboratoire Départemental.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 448 268,04 €
- Recettes : 475 256,19 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 26 988,15€
 Excédent 2023 reporté : + 230 379,46 €

Résultat cumulé fonctionnement : + 257 367,61€

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 7 509,82 €

Résultat de l'exercice en investissement : + 7 509,82 €
 Déficit 2023 reporté : - 1 896,93 €
 Restes à réaliser 2024: 00 €

Résultat cumulé investissement : + 5 612,89€

Résultat cumulé toutes sections confondues : + 262 980,50 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
	Mandats émis	Charges rattachées	TOTAL
011 Charges à caractère général	326 272.63	82 222.08	408 494.71
012 Charges de personnel	11 725.15		11 725.15
014 Atténuations de produits	0.00		0.00
65 Autres charges de gestion courante	28 048.18		28 048.18
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
042 Amortissement des biens	0.00	0.00	0.00
Dépenses de fonctionnement - Total	366 045.96	82 222.08	448 268.04
<i>Pour information - D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1</i>			0.00
RECETTES			
	Titres émis	Opérations d'ordre	TOTAL
013 Atténuations de charges	0.00		0.00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00		0.00
73 Impôts et taxes	0.00		0.00
74 Dotations, subventions et participations	450 954.80		450 954.80
75 Autres produits de gestion courante	24 237.96		24 237.96
76 Produits financiers	63.43	0.00	63.43
77 Produits Exceptionnels	0.00	0.00	0.00
Recettes fonctionnement - Total	475 256.19	0.00	475 256.19
<i>Pour information - R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>			230 379.46
FONCTIONNEMENT - RESULTAT EXERCICE 2024			26 988.15
FONCTIONNEMENT - RESULTAT CUMULE			257 367.61

INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
	Mandats émis	RAR	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0.00		0.00
13 Subventions d'investissement	0.00		0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00		0.00
18 Compte de liaison : affectation	0.00		0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
201 Subventions d'équipements versés	0.00	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45.. Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
3.. Stocks	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement - Total	0.00	0.00	0.00
<i>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>			1 896.93
RECETTES			
	Titres émis	RAR	TOTAL
13 Subventions d'investissement	2 520.08	0.00	2 520.08
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21 Immobilisations corporelles		0.00	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves FCTVA (sauf 1068)	3 092.81	0.00	3 092.81
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 896.93		1 896.93
27 Autres immobilisations financières		0.00	0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
040 Amortissement des biens	0.00	0.00	0.00
Recettes investissement - Total	7 509.82	0.00	7 509.82
<i>Pour information - R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			0.00
INVESTISSEMENT - RESULTAT EXERCICE 2024			7 509.82
INVESTISSEMENT - RESULTAT CUMULE			5 612.89

RESULTAT POSITIF TOTAL CUMULE	262 980.50
--------------------------------------	-------------------

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-008 en date du 29 mars 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°2025-005 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif 2024, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 13 | Pour – 13 | Contre – 00 | Abstention – 00

3- Affectation du résultat 2024 (DSMGV 2025-007)

Monsieur le Président rappelle que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 est de 257 367,61€.
La section d'investissement présent un résultat positif de 5 612.89€
Il est proposé de répartir le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	26 988,15
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	230 379,46
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	257 367.61
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	5 612.89
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	257 367.61
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	257 367.61
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2025-005 en date du 09 avril 2025 portant adoption du compte de gestion de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°2025-006 en date du 09 avril 2025 portant adoption du compte administratif de l'exercice 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- ➔ **D'approuver** l'affectation du résultat 2024, tel que présenté supra ;
- ➔ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

4- Participation 2025 (DSMGV 2025-008)

Exposé

Monsieur le Président rappelle que la participation 2024 était fixée à 6.50€ par habitant avec une population de 69 373 habitants soit un total de 450 924.50€.

Afin de permettre de stabiliser le fonds de roulement du syndicat, permettant ainsi de faire face aux fluctuations de la pluviométrie et d'assurer la maintenance du matériel, le Président propose de maintenir la participation à 6.50€ par habitant pour une population de 71 071 habitants.

La participation sera appelée trimestriellement.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE VALORISATION
DE L'ICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC**

Participations previsionnelles 2025	6.50 € par habitant
--	----------------------------

Cté de Communes VAL'AÏGO	NBRE HAB.	
BONDIGOUX	771	
LA MAGDELAINE	1 249	
LAYRAC	322	
LE BORN	673	
MIREPOIX	1 154	
VILLEMATIER	1 141	
VILLEMUR	6 314	
TOTAL	11 624	75 556.00 €

CC du FRONTONNAIS	NBRE HAB.	
BOULOC	4 734	
CASTELNAU	7 025	
CEPET	2 354	
FRONTON	6 794	
GARGAS	767	
ST-RUSTICE	438	
ST-SAUVEUR	2 273	
VACQUIERS	1 472	
VILLAUDRIC	1 682	
VILLENEUVE-L-B.	1 700	
TOTAL	29 239	190 053.50 €

CCC DU GIROU	NBRE HAB.	
BAZUS	614	
MONTJOIRE	1 287	
VILLARIES	893	
TOTAL	2 794	18 161.00 €

CCC DU BELLEVUE	NBRE HAB.	
LABASTIDE ST-S.	1 994	
TOTAL	1 994	12 961.00 €

COMMUNE DE ST JORY	8 084	52 546.00 €
---------------------------	--------------	--------------------

COMMUNE DE BRUGUIERES	6 011	39 071.50 €
------------------------------	--------------	--------------------

COMMUNE DE GAGNAC	3 253	21 144.50 €
--------------------------	--------------	--------------------

COMMUNE DE GRATENTOUR	5 018	32 617.00 €
------------------------------	--------------	--------------------

COMMUNE DE LESPINASSE	3 054	19 851.00 €
------------------------------	--------------	--------------------

71 071 461 961.50 €

Pour mémoire BP 2024	69373	450 924.50 €	écart	11 037.00 €
-----------------------------	--------------	---------------------	--------------	--------------------

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le tableau des participations 2025 tel que présenté supra ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

5- Budget Primitif 2025 (DSMGV 2025-009)

Exposé

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2025 et rappelle qu'il est équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT **DEPENSES**

Caractère général (011)		
60612	Electricité	4 000.00 €
6064	Fournitures administratives	500.00 €
611	Lixiviats 2025	354 000.00 €
61521	Entretien terrains	11 000.00 €
61558	Astreinte et suivi des équipements (HES)	6 000.00 €
6156	Maintenance équipements	6 000.00 €
6161	Assurances	6 000.00 €
62268	Autres honoraires, conseil (ECOGEOS)	21 000.00 €
6234	Receptions	1 000.00 €
6262	Frais télécommunications	500.00 €
6281	Concours divers (HGI)	200.00 €
62878	Remboursement de frais	200.00 €
6288	Autres services extérieurs	20 000.00 €
63512	Taxes foncières	500.00 €
TOTAL		430 900.00 €

Charges personnel (012) - cf détail		
6218	Personnel extérieur (CCVA, Mairie Villemur)	25 000.00 €
TOTAL		25 000.00 €

Autres charges (65)		
65311	Indemnités	30 000.00 €
65313	Cotisations retraite élus	2 500.00 €
65888	Autres charges (excédent)	220 376.89 €
TOTAL		252 876.89 €

charges financières (66)		
66111	Intérêts emprunts	0.00 €
TOTAL		0.00 €

dotations provisions (67)		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €
TOTAL		500.00 €

dotations provisions (68)		
681	Prévision non paiement anciens titres	0.00 €
TOTAL		0.00 €

Virement à la section d'investissement (023)		
	Virement vers section investissement	31 387.11 €
TOTAL		31 387.11 €

Amortissements (042)		
6811	Dotation aux amortissements	3 000.00 €
TOTAL		3 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 743 664.00 €

 RECETTES

Dotations et participations (74)		
74	Participations des collectivités	461 961.00 €
TOTAL		461 961.00 €

Autres produits de gestion courante(75)		
75	Redevances	24 335.39 €
TOTAL		24 335.39 €

Résultat de Fonctionnement 2024 reporté (002)		
	Report 2024	257 367.61 €
TOTAL		257 367.61 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 2025 743 664.00 €

 DEPENSES

Equipement		
203	Etudes	10 000.00 €
21	Travaux	30 000.00 €
TOTAL		40 000.00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT 2025 40 000.00 €

 RECETTES

1068	Affectation de résultat	- €
TOTAL		- €

Amortissement (040)		
1641	Amortissements	3 000.00 €
TOTAL		3 000.00 €

Virement de la section fonctionnement (021)		
	Virement section fonctionnement	31 387.11 €
TOTAL		31 387.11 €

Résultat d'investissement 2024 reporté (001)		
	Report 2024	5 612.89 €
TOTAL		5 612.89 €

RECETTES INVESTISSEMENT 2025 40 000.00 €

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-004 en date du 09 avril 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2025-005 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Vu la délibération n°2025-006 en date du 09 avril 2025 portant approbation du compte administratif 2024 ;

Vu la délibération n°2025-007 en date du 09 avril 2025 portant affectation du résultat de l'exercice 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 par chapitre en fonctionnement et en investissement, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

6- Correction des amortissements antérieurs (DSMGV 2025-B-010)

Exposé

Le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que l'instruction budgétaire et comptable M 57 prévoit que les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs biens.

Pour sa part, le Conseil de Normalisation des Comptes Publics, dans son avis n°2012-05 du 18 octobre 2012 part du principe qu'**une erreur corrigée de manière rétrospective ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.**

La correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice. Par ailleurs, le chapitre du tome II de l'instruction codificatrice M 57 relatif aux corrections d'erreurs prévoit que les corrections des amortissements doivent être constatées par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068.

Les dépenses recensées ci-dessous n'ont pas été amorties antérieurement, il convient donc de procéder, sur l'exercice 2025, à la régularisation des amortissements non pratiqués par :

- un débit au compte 1068 de 9 830.62€ **et**
- un crédit aux comptes 28... correspondants pour le même montant

Date mandat	Année	Bordereau	Mandat	N° Inventaire	Désignation	imputation	Montant initial	Durée amortissement	Première année amortissement	Dernière année	Annuité	Annuités antérieures à 2025	Montant	Années restantes	Montant restant	Montant restant annuel
30/10/2014	2014	46	78	42-2014-2158	Station - pompes de relevage	2158	3 360.00 €	10	2015	2024	336.00 €	10	3 360.00 €	0	0.00 €	0.00 €
15/02/2013	2013	35	58	42-2013-2158	Station - pompes de relevage	2158	2 236.52 €	10	2014	2023	223.65 €	10	2 236.52 €	0	0.00 €	0.00 €
28/10/2019	2019	19	34	2019-2183-1	Petit matériel	2183	728.90 €	4	2020	2023	182.23 €	4	728.90 €	0	0.00 €	0.00 €
08/12/2022	2022	35	70	42-2022-21538	Modernisation réseau de pompage	21538	17 525.98 €	10	2023	2032	1 752.60 €	2	3 505.20 €	8	14 020.78 €	1 557.86 €
												9 830.62 €				

Il est rappelé que cette écriture est non budgétaire

Une erreur matérielle s'est glissée dans la note de synthèse initiale, portant sur le montant indiqué d'un débit au compte 1068, ayant été indiqué à tort comme étant de 7 742,02 €. Le montant exact à retenir est de 9 830,62 €. La phrase concernée, ainsi que le tableau y afférent, ont été corrigés dans le présent procès-verbal afin de refléter fidèlement les données comptables.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** la régularisation des amortissements non pratiqués ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

7- Durée des amortissements (DSMGV 2025-011)

Exposé

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de préciser la durée d'amortissement des biens du SMGV, soit :

⇒ 21538- outillage technique : pompes-surpresseurs... : 10 ans.

Il est rappelé que les terrains, le réseau de traitement des lixiviats, les bâtiments et aménagements de terrain ne sont pas amortissables.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'approuver** la durée d'amortissement présentée supra ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats Du Vote

Votants – 14 | Pour – 14 | Contre – 00 | Abstention – 00

8- Provisionnement des créances

→ Ce point est retiré de l'ordre du jour, la commune ayant réglé la contribution la dette est éteinte.

Questions diverses

DEBAT :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-005	Compte de gestion 2024	Approuvée
2025-006	Compte Administratif 2024	Approuvée
2025-007	Affectation de Résultat 2024	Approuvée
2025-008	Participations 2025	Approuvée
2025-009	Budget primitif 2025	Approuvée
2025-B-010	Correction des amortissements antérieurs	Approuvée
2021-011	Durée des amortissements	Approuvée
Point N°8	Provisionnement des créances	Retiré

Lu et approuvé,
Secrétaire de Séance,



Bouchra ROUYER

Lu et approuvé,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN